

# Actualisation des indications des tests de détection de l'infection tuberculeuse latente par mesure de la production d'interféron gamma (tests IGRA) Patients immunodéprimés ou avant instauration d'un traitement immunosuppresseur

**Source :** Communiqué de la Haute Autorité de Santé, publié le 1<sup>er</sup> juin 2026.

### OBJECTIFS

Ce rapport correspond au second volet de l'évaluation conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS) portant sur l'actualisation des indications des tests IGRA prises en charge par l'Assurance maladie pour la détection de l'infection tuberculeuse latente (ITL) via leur inscription sur la Nomenclature des actes de biologie médicale (NABM). Il fait suite à un premier volet, publié en octobre 2025, dédié aux sujets présumés immunocompétents à risque accru d'être porteurs d'une ITL. Ce second volet avait pour objectif d'évaluer la pertinence d'un élargissement du remboursement des tests IGRA dans certaines situations d'immunodépression existante ou prévisible, notamment avant l'instauration de traitements ayant des propriétés immunosuppressives.

### MÉTHODE

L'évaluation a été réalisée selon les principes d'une méthode rapide d'évaluation d'acte professionnel. Son objectif était d'identifier les consensus existants concernant, d'une part les populations pour lesquelles un dépistage de l'ITL est recommandé, et d'autre part les tests préférentiellement recom-

mandés pour la mise en œuvre de ce dépistage. Une analyse critique des recommandations de bonne pratique professionnelle françaises et internationales relatives au dépistage de l'ITL chez les patients immunodéprimés ou susceptibles de le devenir a été réalisée à cette fin, complétée par une consultation des parties prenantes concernées.

### RÉSULTATS

L'évaluation a confirmé l'existence d'un consensus en faveur du dépistage de l'ITL dans les situations déjà inscrites sur la NABM, à savoir chez les personnes vivant avec le VIH ainsi qu'avant l'instauration d'un traitement par anti-TNF- $\alpha$  ou inhibiteur de JAK. Elle a également mis en évidence un consensus en faveur de ce dépistage dans d'autres situations d'immunodépression existante ou prévisible, notamment chez les patients atteints d'insuffisance rénale chronique avancée, ceux atteints d'affections malignes dont la prise en charge thérapeutique entraîne une immunosuppression, avant transplantation d'organe solide ou greffe de cellules souches hématopoïétiques, ainsi qu'avant l'instauration de certaines thérapies ciblées ayant des propriétés immunosuppressives.



Pour réaliser ce dépistage, les recommandations analysées accordent par ailleurs une place centrale aux tests IGRA, utilisés seuls ou en association avec l'intradermoréaction à la tuberculine (IDR), afin de limiter le risque de résultats faussement négatifs dans les situations à haut risque de progression d'une ITL présente vers une tuberculose active grave. Les principaux arguments en faveur des tests IGRA reposent sur leur meilleure spécificité, notamment liée à l'absence d'interférence avec la vaccination par le BCG, leur capacité à identifier une anergie immunitaire grâce aux contrôles internes, ainsi que sur l'objectivité et la standardisation de leurs résultats.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la HAS formule un avis favorable à l'élargissement des indications des tests IGRA inscrites sur la NABM aux situations suivantes :

- les patients atteints d'insuffisance rénale chronique à un stade avancé (stade 4 ou 5), dialysés ou non ;
- les patients présentant certaines affections malignes, notamment hématologiques, ou des tumeurs solides lorsque leur prise en charge thérapeutique s'accompagne de traitements entraînant une immunodépression ;
- les patients avant transplantation d'organe solide ou avant greffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- les patients avant instauration d'une thérapie ciblée aux propriétés immunosuppressives, lorsque celle-ci est susceptible d'interférer avec les mécanismes immunitaires impliqués dans le maintien en latence de *M. tuberculosis*, et que la recherche d'ITL constitue une mesure de sécurité d'emploi préalable mentionnée dans le résumé des caractéristiques du produit.

La HAS considère que l'association d'un test IGRA et de l'IDR peut être pertinente dans certaines situations à haut risque, dans une logique d'amélioration de la sensibilité globale du dépistage.